

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS - R2

REPORTING

Communication
Publicitaire

28/02/2022

OBLIGATAIRE ■

Article 9 ■ Greenfin Label

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **100,23 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **28/02/2022**
 Actif géré : **698,56 (millions EUR)**
 Code ISIN : **FR0013275252**
 Indice de référence : **Aucun**
 Notation Morningstar "Overall" © : **4**
 Catégorie Morningstar © :
GLOBAL BOND - EUR HEDGED
 Nombre de fonds de la catégorie : **482**
 Date de notation : **28/02/2022**
 Derniers Coupons : **0,75**



Objectif d'investissement (Source : Amundi)

L'objectif du fonds consiste à sélectionner des obligations vertes dites "green bonds" qui respectent les critères Green Bonds Principles et dont les projets financés ont un impact positif mesurable sur la transition énergétique et écologique (d'après une analyse interne effectuée par la société de gestion sur les aspects environnementaux des projets).

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indice "Barclays MSCI Global Green Bond Index" (coupons réinvestis) couvert en euros. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.

Profil de risque et de rendement (SRII) (Source : Fund Admin)



⚡ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

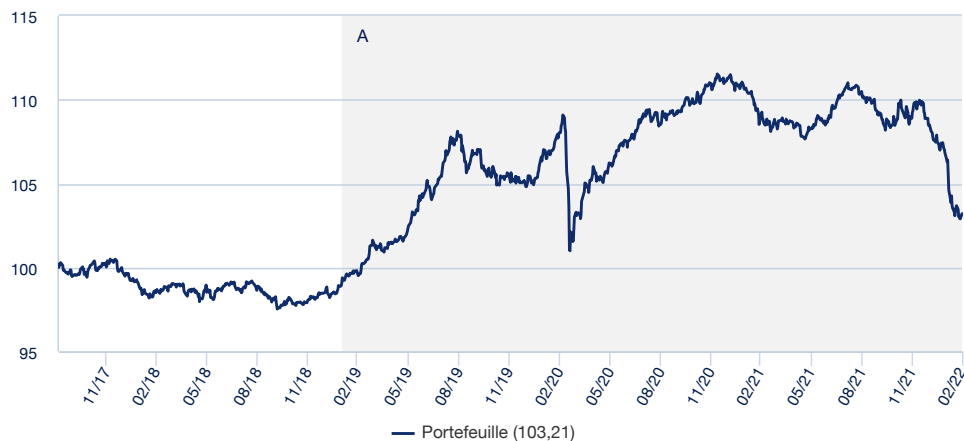
⚡ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.



Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Reprise de l'historique de performances du FCP Amundi Impact Green Bond part R2

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
31/12/2021	31/01/2022	30/11/2021	26/02/2021	28/02/2019	-	04/09/2017	
Portefeuille	-4,87%	-3,05%	-5,53%	-5,06%	3,62%	-	3,21%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017
Portefeuille	-2,52%	6,18%	6,40%	-1,20%	-

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité ¹	7,63
Notation moyenne	BBB
Taux de rendement	2,15%
SPS ³	9,63
Spread moyen ²	168
Nombre de lignes	153

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

³ SPS: Sensibilité Pondérée par le Spread

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	3,66%	4,48%	-
Ratio de Sharpe	-1,33	0,35	-

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-7,74%
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-4,57%
Meilleur mois	04/2020
Meilleure performance	2,84%

OBLIGATAIRE ■

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Commentaire de gestion

L'évolution du marché obligataire en février s'est faite en deux temps. D'abord focalisé sur un resserrement généralisé des politiques monétaires puis, à partir du 11 sur les tensions grandissantes entre la Russie et l'Ukraine débouchant sur un conflit armé le 23. Certes, les statistiques économiques font état d'une croissance solide, de marchés de l'emploi dynamiques et de chiffres d'inflation toujours élevés. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine renforçant la hausse des prix énergétiques et l'incertitude pourrait enrayer cette normalisation des politiques monétaires. D'ailleurs, la recherche de sécurité s'est traduit par des arbitrages d'actifs risqués vers les taux « sans risque » : les taux américains ou allemands refluent de respectivement 21 bps et 17bps par rapport à leurs plus hauts. A 1,82% pour le 10 ans US et 0,135% pour le taux à 10 ans allemand, ils sont à respectivement 5bps et 13bps des niveaux de début de mois.

La baisse du marché action se reflète dans l'élargissement des primes (+41bps contre Allemagne soit une sous performance atteignant -2.35% depuis le début de l'année) d'autant plus marqué sur les segments les plus risqués (obligations émergentes, haut rendement ou hybrides et AT1 bancaires). Les écarts de rendements entre Souverains de la zone euro comportent cet aspect « crédit » mais sont aussi sujets à la proximité géographique du conflit : la Finlande, les pays baltes ou l'Autriche sont délaissés; les pays périphériques s'écartent, de 30bps sur l'Italie 10 ans.

L'impact le plus marquant est l'envolée des anticipations d'inflation à court terme car les prix du pétrole comme du gaz s'envolent sur fond de rupture d'approvisionnement russe ; cela vaut +60bps sur les anticipations à 2 ans et +36bps à 5 ans. Les révisions des prévisions d'inflation affectent essentiellement la partie courte par un effet « mécanique » alors que l'inflation à moyen/long terme incorpore une probabilité importante de ralentissement marqué de la croissance sous la baisse du pouvoir d'achat. Ce dilemme entre une inflation plus haute plus longtemps et l'effet négatif induit sur la croissance est également au cœur des interrogations sur l'action des banques centrales. Est-ce de nature à repousser ou invalider la remontée annoncée des taux ? C'est important pour la direction des taux mais plus encore pour la forme de la courbe. Les inconnues sur les retombées de cette crise devraient amener les Banques Centrales à différer toute décision importante autres que celles nécessaires au maintien de la stabilité financière. Les réunions du mois de mars devraient finalement être un rendez-vous moins décisif que prévu.

Le portefeuille bien positionné pour un cycle monétaire moins accommodant sur l'exposition souveraine a reculé plus que son indice. Par ailleurs, le portefeuille a souffert de sa plus grande allocation aux émissions d'entreprises et en particulier de celles libellées en Euro qui ont nettement sous-performé.

Dans ce contexte, nous avons réduit la sous-exposition du portefeuille au risque de taux de 30bps à -60bps et veillé à ne pas être sous exposé sur l'Allemagne, toujours favorisée dans un mouvement de recherche d'actifs « sûrs ». Sur l'exposition aux entreprises, nous continuons de réduire le risque en portefeuille en raccourcissant notre exposition aux segments courts (préférence pour le 5 ans) et ce bien que les primes de risques se soient déjà écartées de 50bp depuis le début de l'année !

Plus que l'exposition à la Russie (même indirecte) très faible du portefeuille, nous mobilisons nos efforts sur l'intégration des potentiels impacts de second-ordre, notamment ceux liés à l'explosion des prix de l'énergie. Si le marché semble avoir déjà intégré le risque géopolitique et les divers risques spécifiques liés au conflit, les conséquences du concert de sanctions et l'idée d'une stagflation à impact récessif en Europe nous conduisent à rester prudents.

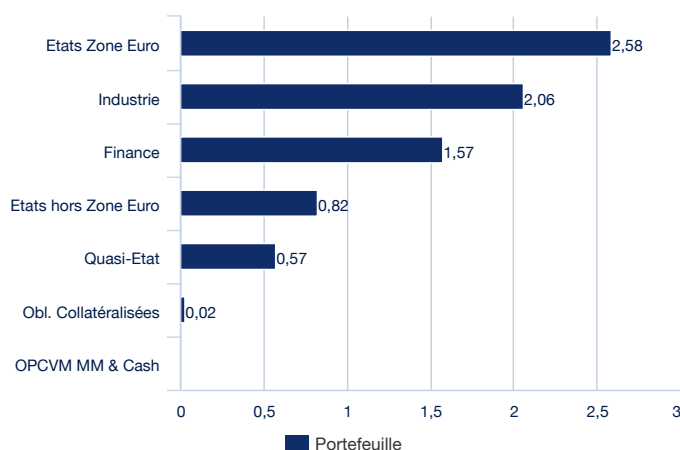
A cela s'ajoute l'inconnu des Banques Centrales. Etant donné les anticipations d'inflation, il leur reste peu de marge de manœuvre pour prolonger leur soutien au marché.

Etant donnée la volatilité, le marché des nouvelles émissions vertes est resté timide ce mois-ci, la dynamique ESG pourrait également connaître quelques redéfinitions à l'instar du coût des crédits carbone qui a chuté de plus de 40% en Europe, depuis ses plus hauts.

L'impact en tCO2 évitées par le portefeuille est stable sur le mois et se situe à 335 tCO2 évitées par million d'euro investi.

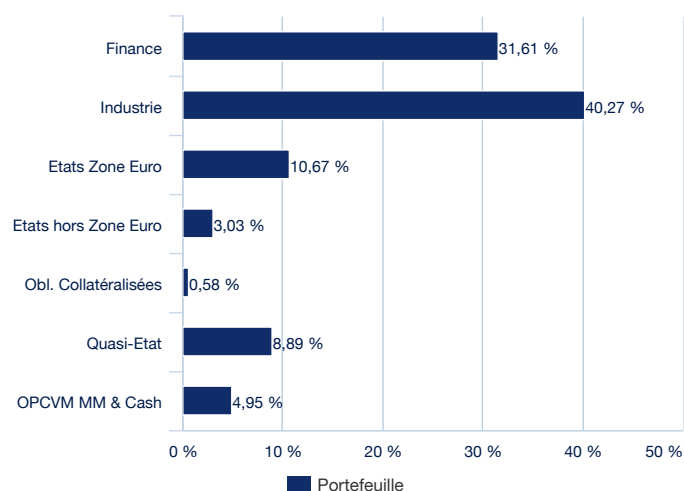
Répartition par secteur (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

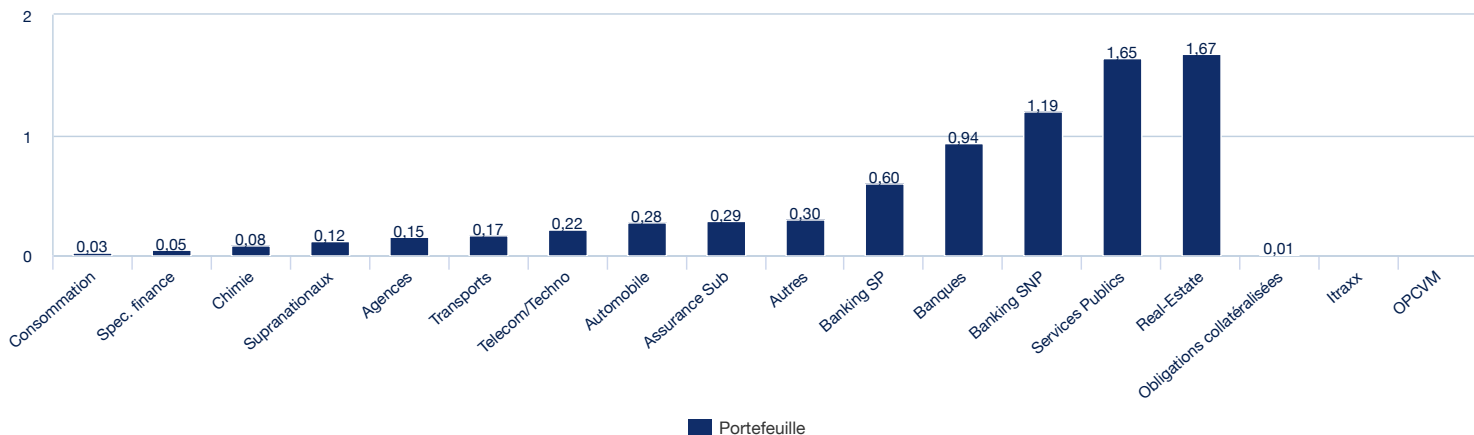
En pourcentage d'actif (Source : Amundi) *



* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

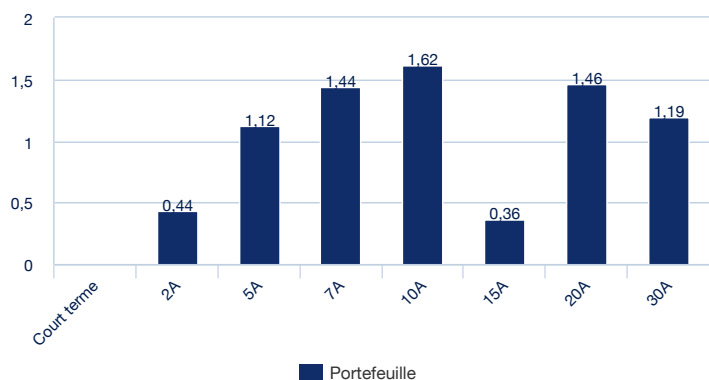
OBLIGATAIRE ■

Allocation sectorielle en SPS (%) (Source : Amundi)



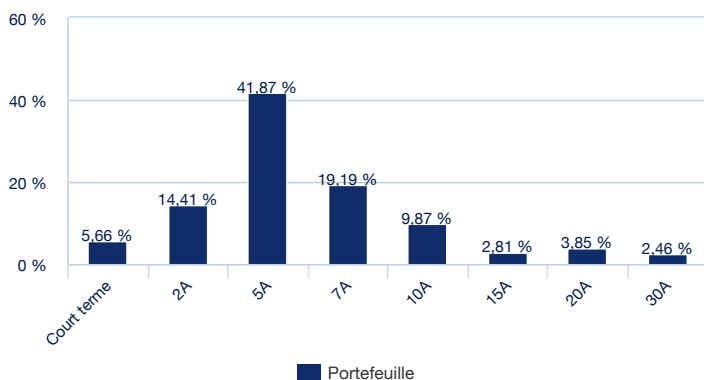
Répartition par maturités (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

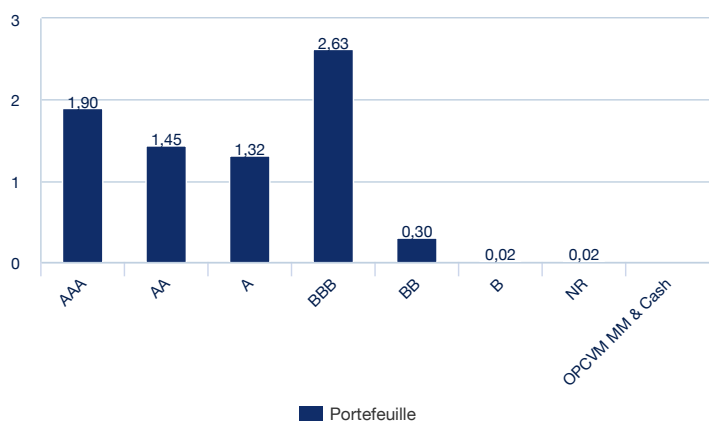
En pourcentage d'actif (Source : Amundi) *



* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

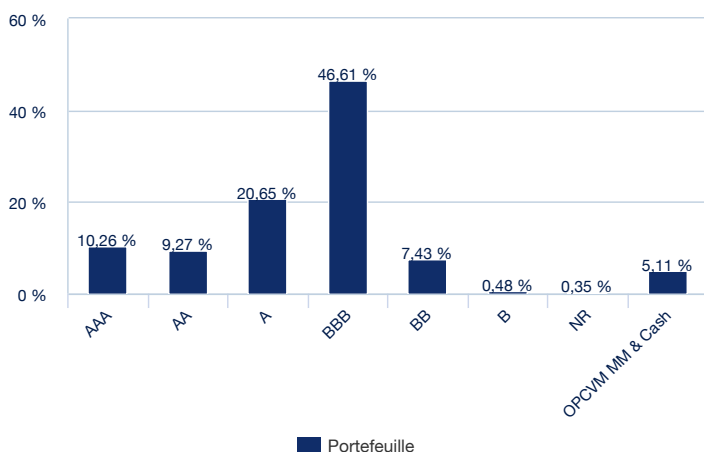
Répartition par notation (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

En pourcentage d'actif (Source : Amundi) *

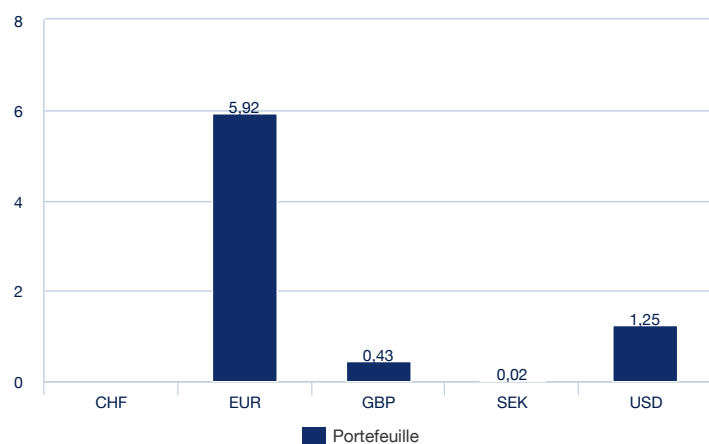


* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

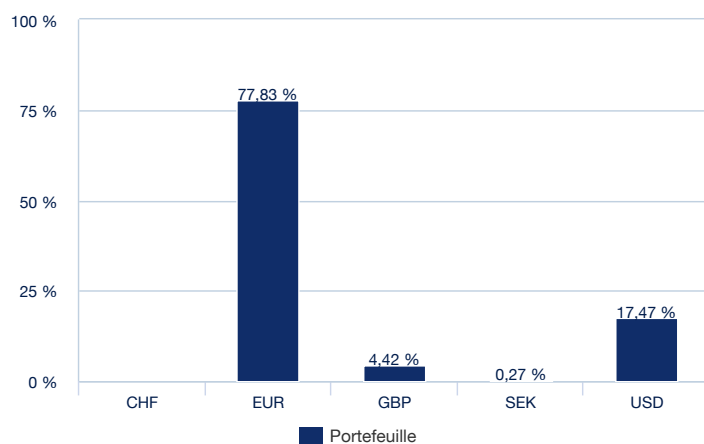
OBLIGATAIRE ■

Répartition par devise

En sensibilité (Source : Amundi)



Répartition par devise en pourcentage d'actif (Source : Amundi)



	Ecart (P - I)
Principales surpondérations	-
Services Publics	16,10%
Banking SNP	15,09%
Real-Estate	14,21%
Etats Zone Euro	10,67%
Banques	7,01%
Principales sous-pondérations	-

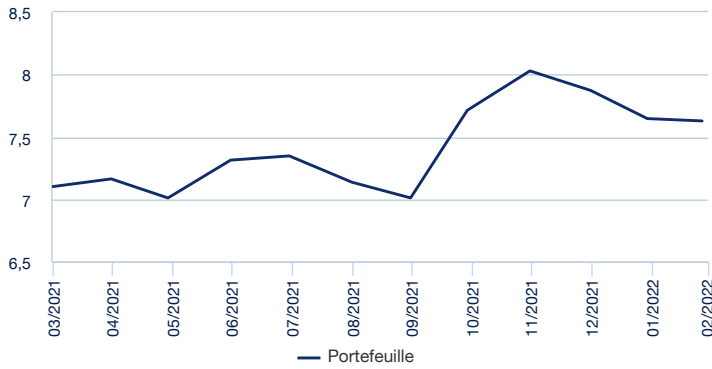
Les principaux émetteurs (Source : Amundi)

	Secteur	% d'actif	Sensibilité	SPS Portefeuille	SPS Indice
Emetteurs Etats	-	-	-	-	-
GERMANY	Etats Zone Euro	2,83%	1,20	0,00%	-
ITALIAN REPUBLIC	Etats Zone Euro	2,57%	0,48	0,94%	-
BELGIUM	Etats Zone Euro	1,78%	0,18	0,07%	-
IRELAND (REPUBLIC OF)	Etats Zone Euro	1,60%	0,14	0,06%	-
CHILE	Etats hors Zone Euro	1,40%	0,16	0,25%	-
FRANCE	Etats Zone Euro	1,15%	0,45	0,26%	-
HONG KONG	Etats hors Zone Euro	0,87%	0,05	0,03%	-
SPAIN (KINGDOM OF)	Etats Zone Euro	0,74%	0,13	0,18%	-
SWEDEN	Etats hors Zone Euro	0,27%	0,02	0,00%	-
HUNGARY (REPUBLIC OF)	Etats hors Zone Euro	0,27%	0,03	0,07%	-
KOREA (REPUBLIC OF)	Etats hors Zone Euro	0,22%	0,01	0,01%	-
Emetteurs hors Etats	-	-	-	-	-
BNP PARIBAS SA	Finance	3,28%	0,15	0,23%	-
ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG	Industrie	2,31%	0,09	0,30%	-
IBERDROLA INTERNATIONAL BV	Industrie	2,23%	0,06	0,17%	-
BANCO SANTANDER SA	Finance	2,03%	0,12	0,21%	-
ASIAN DEVELOPMENT BANK	Quasi-Etat	1,94%	0,10	0,03%	-
CTP NV	Industrie	1,91%	0,09	0,20%	-
BAYERISCHE LANDESBK	Finance	1,88%	0,09	0,25%	-
CAIXABANK SA	Finance	1,82%	0,07	0,14%	-
DE VOLKSBANK NV	Finance	1,82%	0,08	0,16%	-
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Industrie	1,81%	0,05	0,20%	-
BANK OF IRELAND GROUP PLC	Finance	1,78%	0,07	0,18%	-
ING GROEP NV	Finance	1,77%	0,09	0,18%	-
LEASEPLAN CORP NV	Industrie	1,73%	0,07	0,10%	-
CPI PROPERTY GROUP SA	Industrie	1,53%	0,07	0,15%	-
ELECTRICITE DE FRANCE SA	Industrie	1,50%	0,11	0,17%	-

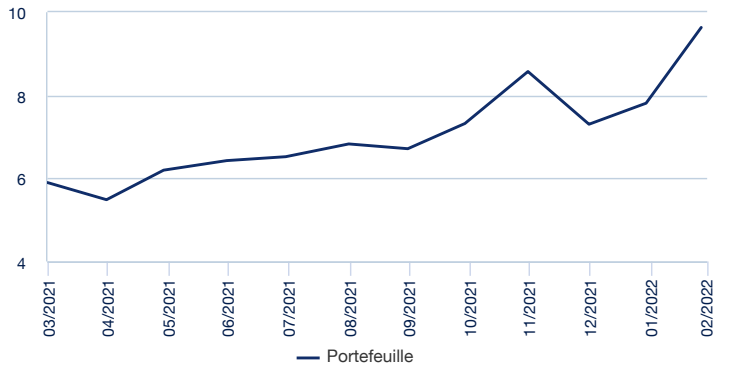
OBLIGATAIRE ■

Indicateurs de risque historique (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



SPS (% source : Amundi)



OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	SICAV de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	31/01/2019
Date de création de la classe	31/01/2019
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Distribution
Code ISIN	FR0013275252
Code Reuters	LP68535565
Souscription minimum: Tère / suivantes	1 action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,47% (prélevés)
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	16/11/2016: Aucun

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « R ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

OBLIGATAIRE ■

Lexique Green Bonds

Répartition Green/Sustainable/Social Bonds

Les obligations « Green bonds » ont pour objectif de financer des projets qui comportent un bénéfice environnemental (énergies alternatives, efficacité énergétique, contrôle et la prévention de la pollution, infrastructures durables de traitement de l'eau, construction de bâtiments à haute qualité environnementale ou aux autres activités aux impacts environnementaux positifs).

Par ailleurs, les documents réglementaires doivent décrire précisément les critères et méthodologies mises en œuvre afin de procéder à l'investissement dans les projets éligibles tout en assurant un niveau de transparence suffisant :

- 1 - liste des projets éligibles
- 2 - critères d'éligibilité utilisés et objectifs environnementaux
- 3 - gestion ad hoc et déploiement des fonds levés
- 4 - rapports d'activité dédiés

Impact

Emissions évitées :

« Estimation des émissions qui auraient été libérées si une certaine intervention ou une certaine mesure n'avait pas eu lieu. Par exemple, le recours à l'isolation dans les locaux peut réduire la consommation de gaz pour chauffer l'immeuble, ce qui permet de réduire ses émissions de GES. Afin de déterminer le niveau d'émissions évitées grâce à l'utilisation de certains biens ou services, il convient tout d'abord de déterminer quel aurait été le niveau d'émissions en cas de non-utilisation desdits biens ou services. Ce niveau est le niveau de base. Les émissions évitées représentent la différence entre le niveau de base et le niveau d'émissions de GES atteint en ayant recours aux biens ou services. »*

* Source : CDP

Mesure de l'impact :

Tonnes équivalent CO2 (tCO₂e) par million investi (dans la devise du portefeuille)

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, États ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

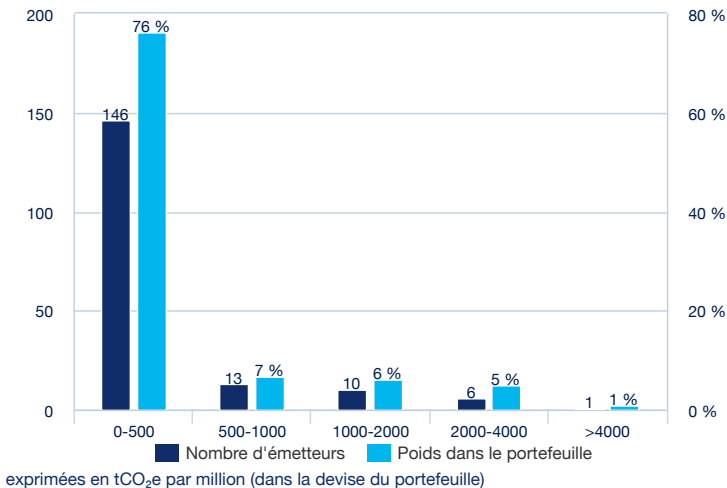


Reporting Impact

Tonnes de CO₂ évitées *

Emissions évitées par million € investi par an tCO₂e
335,64
* Calcul effectué sur les titres green bond du portefeuille, basé sur les données disponibles

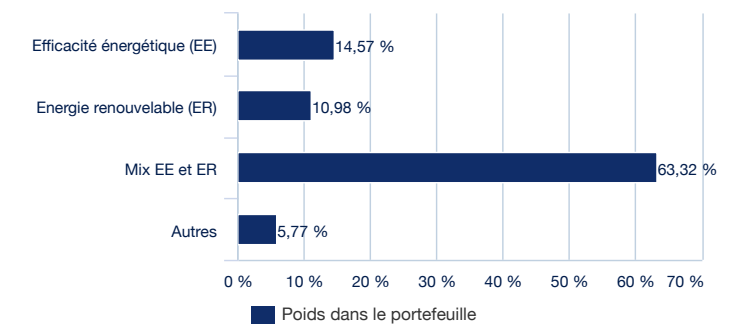
Répartition par tonnes de CO₂ évitées par obligation



Poids Green Bonds

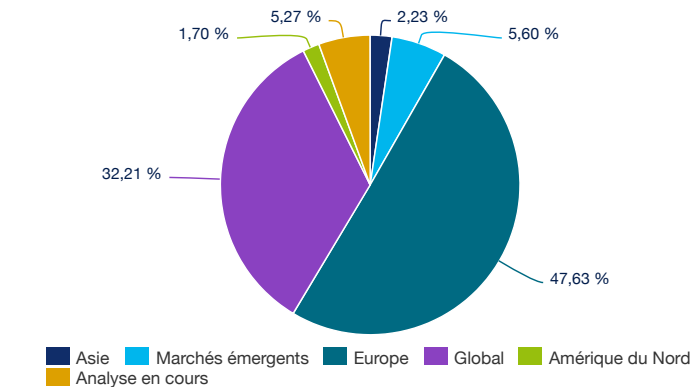
Green Bonds Poids dans le portefeuille
98,72 %

Répartition par type de projet



Energie renouvelable : Plus de 70% du produit des obligations vertes ont été alloués à des projets ER
Efficacité énergétique : Plus de 70% du produit des obligations vertes ont été alloués à des projets EE
Mix : Plus de 70% du produit des obligations vertes ont été alloués à des projets RE et EE
Autres : Moins de 70% du produit des obligations vertes ont été alloués à des projets RE et EE et plus de 50% du produit ont été alloués à d'autres types de projet (eau, déchets, etc.)

Répartition géographique



Répartition par notes ESG du portefeuille

